

## **Procès verbal**

Le mercredi 23 juillet 2025 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de Madame VERDIER SIMONE.

Secrétaire de la séance : Madame HAURAT NATHALIE

**Présents** : Madame VERDIER SIMONE, Monsieur CARD EMMANUEL, Monsieur BALFOUR COLIN, Monsieur DE BOECK FILIP, Monsieur FERRAND PHILIPPE, Madame HAURAT NATHALIE, Monsieur VANDERSTAPPEN DONALD

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Madame BUKZIN JOELLE, Madame DELABYE JOELLE, Madame POUSSE NADEGE, Monsieur TOLOSA JUAN

### **Ordre du jour** :

- Nomination secrétaire de séance
- Approbation compte rendu dernier conseil
  
- Situation foncière à Castelcrabe : lancement procédure officielle d'expropriation
- Opportunité achat Maison Carbonnel
- Problématique de la cantine de Rieucros après la liquidation de l'asso des parents d'élève
- Le point sur les travaux de voirie
- Le point sur les travaux de signalétique suite à l'adressage
  
- Questions diverses

### **Délibérations du conseil** :

Régularisation de la voirie communale hameau de Castel Crabe Acquisition des emprises (N° DE\_023\_2025)

#### **La Maire de la commune**

- rappelle au Conseil Municipal, que depuis plusieurs années la commune a régularisé les emprises de sa voirie par des acquisitions amiables, ce qui a permis à mettre à jour le tableau de classement par délibération DE\_001\_2025 en date du 16 janvier 2025

- indique qu'il reste une parcelle (Bien Non délimité cadastré C 1300 constitué de 2 lots) située sous l'emprise de la route communale au hameau de Castel Crabe, non acquise par refus du propriétaire

- indique que de nombreuses démarches ont été entreprises en vain pour trouver une solution amiable

- indique que devant les refus du propriétaire, il est nécessaire de recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique pour régulariser cette situation

- indique que la parcelle fera l'objet d'un document d'arpentage par un géomètre expert pour déterminer la surface de l'emprise réelle de la route à exproprier

**L'assemblée, après en avoir délibéré, :**

- **décide** de procéder à une enquête publique et parcellaire en vue d'acquérir cette parcelle par voie d'expropriation

- **décide** de solliciter du Préfet de l'Ariège, l'ouverture :

- d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique

- d'une enquête parcellaire conjointe à l'enquête préalable à la DUP

- **donne pouvoir à** Madame le Maire pour signer tous les documents et actes relatifs à ce projet

Délibération : adoptée

Madame VERDIER SIMONE  
Président de séance

Madame HAURAT NATHALIE  
Secrétaire de séance